



N° de rôle 25/02036

AUDIENCE DE VENTE

16 mai 2025  
à 9 H 30

**DIRE ET ACTE DE DEPOT**  
**CONTROLE DE RACCORDEMENT A**  
**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

ET LE

Au Secrétariat-Greffe a comparu Maître Angélique FERNANDES-THOMANN, avocat associée de la SCP DRAP -HESTIN-NARDINI-FERNANDES THOMANN à l'enseigne TEGO AVOCATS du Barreau de DRAGUIGNAN, 6 Le Verger des Ferrages 835101 LORGUES

Lequel a déposé entre les mains de Nous, Greffier, soussigné, le contrôle de raccordement de l'immeuble à l'assainissement collectif effectué le 16 avril 2025 par la régie des eaux PROVENCE VERTE et il a été conclu :

- à une absence de non-conformité visible le jour du contrôle,
- un prochain contrôle prévu dans 10 ans.

Le futur adjudicataire fera son affaire personnelle de ces informations.

Ces documents sont à annexer au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe le 03 mars 2025 pour parvenir à la vente aux enchères à l'audience du 16 mai 2025 des biens suivants :

**Sur la Commune de BRIGNOLES 83170** – sis lieudit Rue Lice de Signon,

Un appartement de type 2 situé au rez-de-chaussée du bâtiment d'une surface d'environ 34.60 m2 comprenant : entrée, séjour, coin cuisine, salle de bain, wc et chambre, le droit à la jouissance exclusive et particulière d'un jardin d'agrément d'une superficie de 13.80 m2 environ.

Ledit bien formant le lot numéro 4 et les 225/10 000 èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier

Figurant au cadastre rénové sous les sections suivantes :

Section AV n ° 29 pour une contenance totale de 11 ares.

Saisis à l'encontre de :

[REDACTED]  
[REDACTED] (01000) de nationalité  
[REDACTED] 2 Traversée de Saint-Germain-Maison  
[REDACTED] BRIGNOLES,

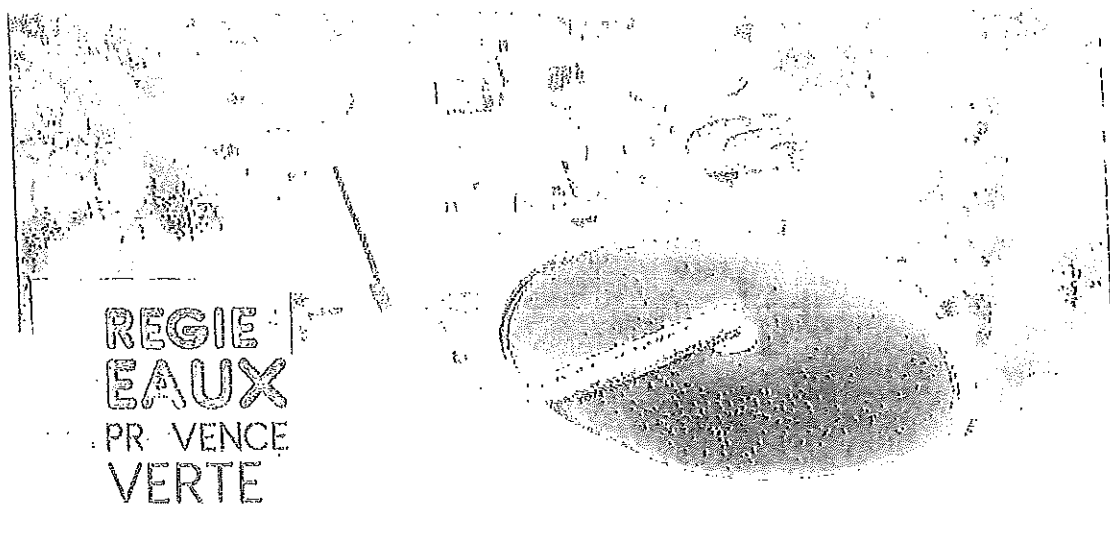
[REDACTED]  
[REDACTED] de nationalité  
[REDACTED] 78714 BRIGNOLES (PARTE)

Ledit document contient 8 pages qui ont été numérotées par l'avocat poursuivant.

Desquels comparution et dépôt le comparant a requis acte à lui octroyé.

Et a signé avec Nous, Greffier, après lecture faite.

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE  
Alain DUBOIS - Greffier de Justice  
Argence FERNANDES THOMANN  
AVOCAT au Barreau de Brignoles  
53, rue de la Liberté - 83500 BRIGNOLES  
Tél. 04 77 31 46 31 - Fax 04 77 31 27 64  
B. Le Vannecq - Avocat - 83500 BRIGNOLES  
Tél. 04 77 31 98 90 - Fax 04 77 31 76 66  
scpo@wanadoo.fr  
DIRECT 026 069 549 0001



## Fiche de contrôle de raccordement à l'assainissement collectif

Le présent feuillet doit être renseigné préalablement à la visite de l'agent de la Régie des Eaux de la Provence Verte (hors encarts « à renseigner par la REPV »). En cas de location, l'occupant doit se rapprocher du propriétaire de l'immeuble. Ce feuillet sera remis à la Régie des Eaux de la Provence Verte au plus tard 7 jours ouvrés avant la date de la visite de contrôle.

Le rendez-vous pour le contrôle de vos installations est fixé au :

Mardi 15 Avril 2025 à 14h00

Contrôle réalisé par : H. Mouton, B. Bouquet et J. B. Bouquet, D. Dourme  
Personne(s) rencontrée(s) : M. Mouton, D. Dourme, S. P. M. Dourme

## VOLET N°1 INFORMATIONS GENERALES

## COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du propriétaire : [REDACTED]  
 Adresse : 2, rue de la Gare, 91100 Nogent-sur-Seine  
 Code postal : 91100 Commune : Nogent-sur-Seine  
 Tél : ..... Courriel : .....@.....

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire) :  
Rue de la Gare, 91100 Nogent-sur-Seine  
 Code postal : 91100 Commune : Nogent-sur-Seine  
 Tél : ..... Courriel : .....@.....

Référence cadastrale de l'habitation (section et numéro) : AV 29 lot 4

## CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Type de Résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location  
☒ Autre (préciser : occupé sans bail)

Combien de pièces principales\* l'habitation compte-t-elle ? 2

\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Combien de pièces de services l'habitation compte-t-elle ? 2

L'habitation dispose d'un vide sanitaire ? ☐ oui ☐ non je ne sais pas

Nombre d'habitants permanents : 1

Si l'habitation n'est pas occupée en permanence :

Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels : .....

Périodes d'occupation : ..... mois/an

## CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Superficie du terrain : 1152 m<sup>2</sup>

Terrain inondable : ☐ oui ☐ non ☒ ne sait pas

Alimentation en eau potable de la commune : ☒ oui ☐ non

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) ? ☐ oui ☐ non

Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ? ☐ oui ☐ non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? ☐ oui ☐ non

Présence d'une piscine sur le terrain ? ☐ oui ☒ non

# CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION DE COLLECTE DES EAUX USEES

L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ? ☐ oui ☐ non ☒ ne sait pas

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ?  
☐ oui ☐ non ☒ ne sait pas

Âge des installations :

Âge réel : préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation : .... / .... / .....

Si inconnu, tranche d'âge approximative :

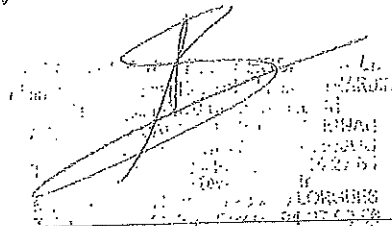
☐ < 10 ans ☐ entre 10-15 ans ☐ entre 20-25 ans ☐ > 25 ans

## DOCUMENTS EXISTANTS (A PRESENTER A L'AGENT DE LA REGIE LORS DE SA VISITE)

- Plans de l'habitation ☐ oui ☐ non
- Photos des travaux ☐ oui ☐ non
- Permis de construire ☐ oui ☐ non
- 

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service.

Fait à : Loynes, le 17/3/2025  
 Signature



En prévision du passage de l'agent de la Régie des Eaux de la Provence Verte,  
 nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation  
 d'assainissement

NATURE DU CONTROLE :

☐ Vérification de la bonne exécution des travaux

☒ 1er contrôle de vérification de l'installation existante

☐ Contrôle périodique de l'installation existante

☐ Contrôle effectué dans le cadre d'une vente

☐ Contrôle effectué à la demande d'un abonné

NATURE DU CONTROLE PRECEDENT :

.....

.....

Date du dernier contrôle : .... / .... / .....

Date du rapport : .... / .... / .....

CONCLUSION DONNEE LORS DU CONTROLE PRECEDENT :

☐ Installation non conforme avec travaux sous .....

☐ Installation présentant des défauts d'entretien

☐ Absence de non-conformité visible le jour du contrôle

☐ Autre conclusion (à préciser) : .....

.....

.....

.....

LE RACCORDEMENT DES EAUX USEES

Accessibilité de la boîte de branchement : ☒ oui    ☐ non

Emplacement de la boîte de branchement : ☒ en limite de propriété, sur la voie publique  
☐ en limite de propriété, en domaine privé

Nature de la boîte de branchement : ☒ à passage directe  
☐ tabouret disconnecteur  
☐ tabouret siphonné

Matériau et diamètre : ..... Pvc 160 mm

Nature et diamètre de la canalisation : ..... Pvc 125 mm

Présence du grillage avertisseur : ☐ oui    ☐ non    ☒ ne sait pas

Pente : ☐ oui : .....    ☐ non    ☒ ne sait pas

VERIFICATION DES INSTALLATIONS RACCORDEES A L'ASSAINISSEMENT

Présence d'une ventilation haute : ☐ oui ☒ non

Présence d'un sanibroyeur : ☐ oui ☒ non

CROQUIS EN COUPE

4/8

## LEGENDE :

Lave-vaisselle [LV]

Lavabo [L]

Pompe de relevage

Lave-linge [LL]

Douche [D]

Gouttière [G]

Drain

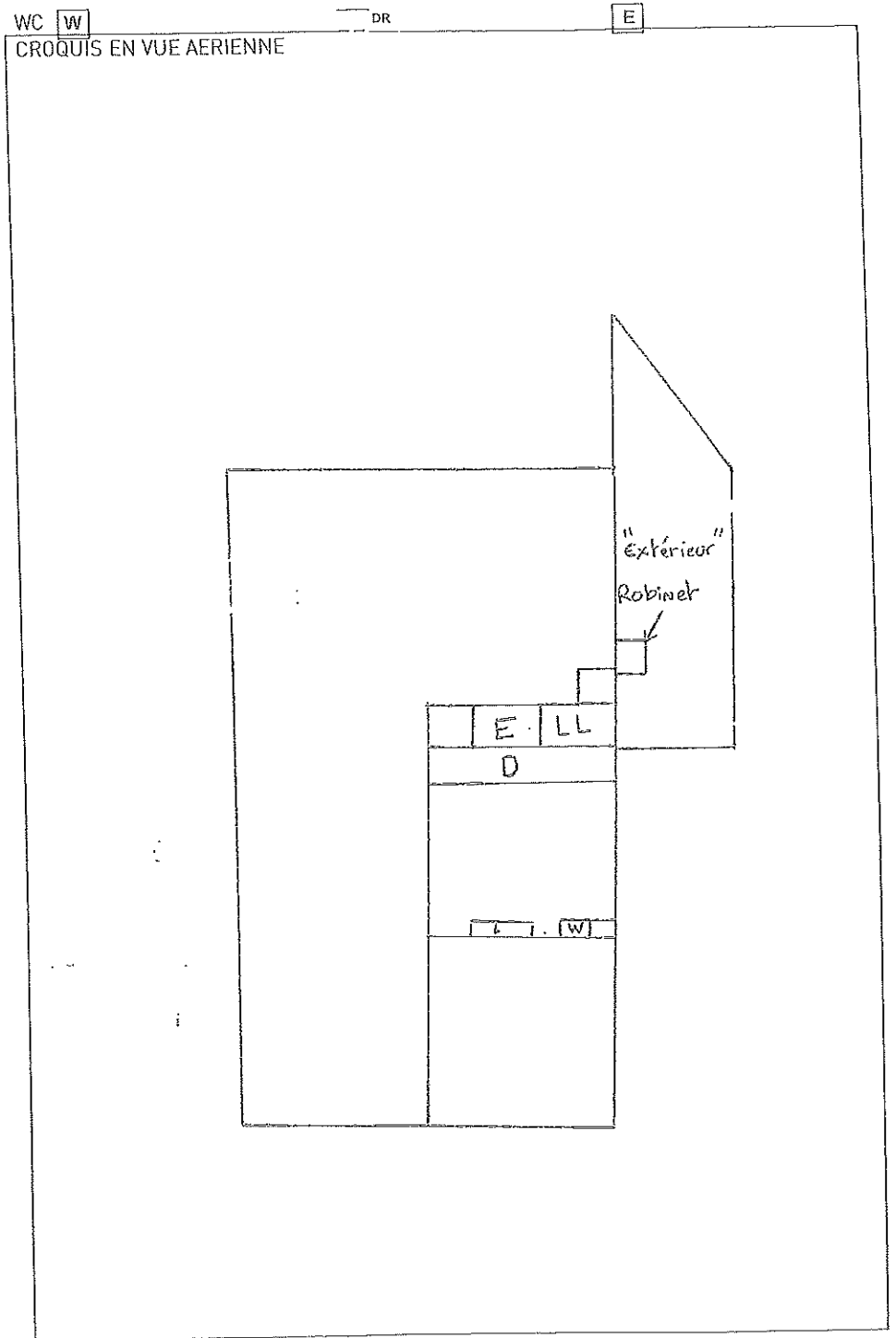
Terrain Naturel TN

Caniveau à grille

Siphon de cour [sc]

Evier

[cc]



## LE RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES

Présence d'un réseau public d'eau pluvial : ☐ oui ☐ non

Matériau et diamètre : .....

Accessibilité de la boîte de branchement des eaux pluviales : ☐ oui ☐ nonEmplacement de la boîte de branchement : ☐ en limite de propriété, sur la voie public  
☐ en limite de propriété, en domaine privé

Matériau et diamètre : .....

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

☐ INSTALLATION NON CONFORMEPrésentant un/des danger(s) pour la santé des personnes : ☐ oui ☐ nonPrésentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement : ☐ oui ☐ non

.....

.....

.....

Installation significativement sous-dimensionnée : ☐ oui ☐ nonInstallation présentant des dysfonctionnements majeurs : ☐ oui ☐ non

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de ..... :

- 1) .....
- .....
- .....
- 2) .....
- .....
- .....
- 3) .....
- .....
- .....
- 4) .....
- .....
- .....
- 5) .....
- .....

☐ INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Recommandations pour améliorer le fonctionnement :

- 1) .....
- 2) .....
- 3) .....
- 4) .....
- 5) .....

7/1

☒ ABSENCE DE NON-CONFORMITE VISIBLE LE JOUR DU CONTROLE

Prochain contrôle prévu dans : 10 ans

La fréquence de contrôle est indiquée dans le règlement de la Régie des Eaux

Observations complémentaires (recommandations sur l'accessibilité, etc.) :

.....  
 .....  
 .....

PIECES JOINTES AU PRESENT RAPPORT :

- ☐ plans
- ☐ photos
- ☐ résultats des essais pratiqués (test d'étanchéité, test à la fluoréceine...)

Fait à : ROGNALES le 29/04/2025

Représentant de l'autorité compétente : Valérie

Qualité : CHEF DU SERVICE DES EQUIPEMENTS RESEAUX

Signature

Par délégation du Directeur  
 le Chef de service  
 Réseaux réseaux

Valérie CARRARA